

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 5
Pouvoirs : 2
Votants : 7

632

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le seize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 12 décembre 2022

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale
Absents excusés : MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles
Absent non excusé : THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme TEITGEN Carole donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie -Pierre
M.JULIEN Gilles donne pouvoir à M.FRANQUELIN Jean-Philippe
Secrétaire de séance : FICHTEN Marie -Pierre

366 – Financement CRCA

Monsieur le MAIRE, rappelle au conseil les coûts et répartitions des investissements à financer :

- Travaux d'enfouissement route de St Clair.....	111 094,44 € TTC
- Travaux d'enfouissement la Suppligère.....	186 224,00 € TTC
Total.....	297 318,44 € TTC
Participation SIDELC.....	209 016,58 € TTC
Coût commune.....	88 301,86 € NET
Subvention éclairage.....	4 174,27 € NET
- Travaux d'aménagement cuisine du foyer rural.....	4 920,91€ TTC
- Matériel de cuisine foyer rural.....	4 553,49 € TTC
Total.....	9 474,40 € TTC
- Achat tracteur RENAULT occasion.....	5 500,00 € NET

Il est proposé au conseil plusieurs offres de financement portant toutes sur les mêmes capitaux et les mêmes durées d'amortissement.

Après délibération, le conseil accepte l'offre tarifaire du CREDIT AGRICOLE :

- Prêt amortissable de 100 000,00 euros sur 25 ans au taux fixe de 3,11%, avec frais de dossier de 100,00 €
- Prêt amortissable de 15 000,00 euros sur 10 ans au taux fixe de 3,07 % avec frais de dossier de 50,00 €

Le conseil charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer les contrats correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 21 décembre 2022

Certifié exécutoire le 21 décembre 2022



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER

LE : 29 DEC. 2022

